

Aperçu indicatif du Rapport du CoC-EEI à la Conférence de 2011

Les deux CoC-EEI précédents, établis respectivement en 2007 et 2008, avaient des mandats complexes attribués par la Conférence et comprenant une vaste gamme de questions ayant trait au renouveau de la FAO dans tous les domaines inscrits dans le Plan d'action immédiate (PAI). Les rapports du CoC-EEI soumis aux trente-cinquième et trente-sixième sessions de la Conférence étaient donc plus gros, incorporant les travaux des trois groupes de travail qui se réunissaient fréquemment, et comportaient des annexes détaillées. Pour l'exercice biennal en cours, le mandat du CoC-EEI ayant une portée relativement limitée, son rapport à la trente-septième session de la Conférence devrait être plus court, comme il ressort de l'aperçu indicatif ci-après.

Avant-propos du Président

Message du Directeur général

I. Introduction

L'introduction rappellera le mandat du CoC-EEI, tel qu'énoncé dans la Résolution 4/2009 de la Conférence, en soulignant l'objectif premier, c'est-à-dire le suivi du PAI, sans préjudice des fonctions statutaires du Conseil et des comités. Elle attirera aussi l'attention sur le rôle complémentaire du Groupe de travail dans le domaine des réformes de la gouvernance en ce qui concerne les mesures destinées à accroître l'efficacité des organes directeurs, y compris leur représentation, en se référant le cas échéant à son rapport soumis à la Conférence.

Des informations seront fournies sur les modalités de travail, notamment sur les relations entre le CoC-EEI, le Conseil et les Comités, et un examen des travaux des Conférences régionales, ainsi que les mesures de gestion interne destinées à appuyer la mise en œuvre du PAI, avec des détails supplémentaires à l'Annexe 2.

En menant à bien son rôle de surveillance en continu, le CoC-EEI a examiné les composantes clés de la mise en œuvre du PAI et un certain nombre d'activités sous-jacentes ont été étudiées plus en profondeur par d'autres organes directeurs. La section suivante présentera, de manière concise, les faits saillants advenus dans le processus de changement durant la période considérée.

II. Domaines prioritaires dans le processus de changement

Ce sera la principale section du rapport, avec un aperçu des délibérations sur les questions traitées par le CoC-EEI au cours des réunions tenues en 2010 et 2011, à la lumière des débats pertinents qui ont eu lieu au sein des organes directeurs compétents (le texte sera progressivement peaufiné jusqu'à la session de la Conférence). Après une introduction, la section sera articulée autour de six domaines thématiques du PAI, correspondants aux domaines mis en exergue dans la section « La voie à suivre » du rapport CoC-EEI de 2009 soumis à la Conférence¹, avec des titres et contenus provisoires comme indiqué ci-dessous (articulation modifiable jusqu'au moment de la rédaction effective).

Mise en œuvre globale du PAI

- Cette sous-section introductive décrira les principales caractéristiques de la mise en œuvre du PAI dans son ensemble, y compris les aspects relatifs au financement et abordera d'importantes questions intersectorielles non traitées dans d'autres rubriques thématiques, par exemple, la gestion des risques du PAI et la question des interdépendances. Elle fera ensuite

¹ C 2009/7.

référence au rapport de synthèse sur la mise en œuvre du PAI établi par la Direction et traitant des réalisations au titre de tous les projets, à joindre comme Annexe 3.

Gestion axée sur les résultats

- Établissement des priorités des travaux techniques de l'Organisation
- Mobilisation des ressources
- Partenariats, par exemple: Stratégie en matière de partenariats, Équipe conjointe FAO/FIDA/PAM chargée des achats, Équipe spéciale conjointe pour Haïti, interventions d'urgence conjointes.

Unité d'action de l'Organisation

- Conception relative à la structure et au fonctionnement des bureaux décentralisés
- Structure du Siège, y compris l'étude de la Direction générale
- Délégation de pouvoirs aux bureaux décentralisés, par exemple: achats, PCT, lettres d'accord.

Ressources humaines

- Politiques et initiatives en matière de ressources humaines, notamment : Cadre stratégique pour les ressources humaines, Comité des ressources humaines, Plan d'action stratégique concernant la parité hommes-femmes, Initiatives de recrutement, Système d'évaluation et de gestion des résultats (PEMS), Formation professionnelle, Cadre de compétences, Politique de mobilité du personnel, Programme des jeunes cadres, Système d'information sur la gestion des ressources humaines.

Changement de culture et communication avec le personnel

- Activités liées au changement de culture, par ex. milieu de travail intégrateur, planification participative du travail, équipes locales chargées du changement, programme de formation à la gestion du changement, enquête sur le renouveau, suivi de la mise en œuvre de la vision interne
- Communication avec le personnel, par exemple, enquête auprès du personnel, communication avec le personnel et plan de mobilisation du personnel

Amélioration des systèmes administratifs et de gestion

- Révision du Manuel de la FAO
- Modernisation des systèmes informatiques
- Initiatives liées aux achats
- Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et remplacement du système de comptabilité de terrain
- Gestion des risques de l'Organisation.

Gouvernance et contrôle efficaces

- Charte du Bureau de l'évaluation
- Comité de l'éthique
- Programmes de travail pluriannuels des organes directeurs
- Règlement intérieur des organes directeurs
- Modalités relatives aux communications adressées par les candidats à la Direction générale.

III. La voie à suivre

Cette section comprendra les recommandations du CoC-EEI concernant les prochaines étapes du processus de renouveau, y compris tous les domaines des principales activités du PAI. Elle portera également sur les aspects budgétaires liés au PAI pour l'exercice 2012-13 et au-delà. Il pourrait être nécessaire de proposer des dispositifs pour suivre la mise en œuvre du PAI en 2012-2013, en assurant également une plus forte intégration avec le processus d'élaboration du PTB et les arrangements convenus en matière de gouvernance.

Annexes

- Annexe 1 – Résolution 4/2009 de la Conférence concernant le PAI
- Annexe 2 – Dispositifs organisationnels pour le CoC-EEI en 2010-11 (Membres du Bureau, calendrier des réunions)
- Annexe 3 – Rapport de la direction sur la mise en œuvre du PAI en 2010-11.